



Création entreprise securite privee

Par **GERARD46**, le **22/12/2014 à 14:50**

Bonjour,
Etant major de gendarmerie à la retraite, je souhaiterais créer une entreprise de sécurité privée.
Est-ce que ma qualité d'officier de police judiciaire me le permet ?
Quelles sont les démarches à entreprendre pour que la société soit créée le plus rapidement possible ?
Auriez-vous une idée des fonds nécessaires pour se lancer dans une telle entreprise ?
Merci d'avance pour les conseils que vous pourrez m'apporter.

Par **aguesseau**, le **22/12/2014 à 15:45**

bjr,
j'ai trouvé le lien indiqué ci-dessous qui semble répondre à votre question:
<http://www.cnsp.org/forum/viewtopic.php?id=8rncdt>

Par **GERARD46**, le **22/12/2014 à 16:02**

Merci beaucoup pour votre aide. Je vais aller y regarder de suite.

Par **moisse**, le **22/12/2014 à 17:33**

Bonsoir,
Je crois que le lien cité ne correspond pas à la question, détective privé et sécurité privée sont des activités bien différentes.
Mais avec un bon moteur de recherche et un item comme " réglementation entreprise de sécurité privé" on obtient quelques liens intéressants,

comme :<http://www.e-snes.org/reglementation.html> ou encore :
<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Organisation/Delegation-aux-cooperations-de-securite/La-securite-privee/Textes-de-reference-relatifs-a-la-securite-privee>